

A stylized, light-colored illustration of a plant with several leaves and a cluster of small, round fruits or berries, positioned on the left side of the page against a dark brown background.

# CRI D'ALARME DES PYGMÉES « MBUTI » ET « TWA » DE LA RDC DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

*Présenté par*

**Adrien Sinafasi Makelo**

*Dignité Pygmée - DIPY*

17<sup>ème</sup> Session de UNPFII

New York

16 – 27 avril 2018

# Introduction:

## Rappel sur le principe de l'égalité des hommes et des peuples consacré dans les instruments adoptés par l'ONU

- **Egalité des hommes et leur fraternité:**

Le tout premier article de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** adoptée par l'ONU en 1948, stipule :

*« Tous les êtres humains naissent libres et **égaux en dignité et en droits**. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » - Article 1*

- **Egalité des peuples dans leur diversité:**

La DNUDPA adoptée en 2007 (59 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme), réaffirme le principe d'égalité en ces termes:

*« Affirmant que **les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples**, tout en reconnaissant le droit de tous les peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tels,... » - Préambule, para 2*

# Quid de l'Égalité des hommes et des peuples dans la région des Grands Lacs africains ?

- Le principe de l'égalité des citoyens est consacré par toutes les constitutions des pays de la région des Grands Lacs africains.
- Malheureusement, ce principe n'est pas appliqué dans le cas des peuples autochtones (Pygmées BaTwa, BaMbuti, etc.) qui sont toujours considérés comme des êtres inférieurs, sans dignité ni droits.
- Même de nos jours, les Twa, les Mbuti et d'autres groupes pygmées, sont encore objet de discrimination, d'exclusion, de rejet et de persécutions.
- Les injustices et violences gratuites les ciblant, ainsi que les multiples et récurrentes violations de leurs droits sont l'expression du déni par les groupes dominants, de leur dignité humaine et de leur égalité avec ces derniers.

# Ils ont inauguré le 21<sup>ème</sup> siècle dans les douleurs des atrocités sans précédent en RDC

La guerre du Congo de la fin du 20<sup>ème</sup> (depuis 1997) et début du 21<sup>ème</sup> siècle a fait ses victimes spéciales: **les Pygmées Mbuti**. Comment sont-ils des « victimes spéciales »?

- Au cours de cette guerre (au début des années 2000), les Mbuti ont été objet d'atrocités inqualifiables, incluant *l'anthropophagie (ou le cannibalisme)*. Cela veut dire qu'ils étaient mangés par d'autres humains.
- Rendez-vous compte ! Des êtres humains pourchassés, torturés, égorgés, découpés en morceaux, préparés dans des marmites ou grillés au feu, puis mangés comme on mange du gibier; et cela par d'autres êtres humains!
- Oui, cela s'est passé en RDC lors d'une opération dénommée : « Effacer le tableau ». La pire des traitements inhumains que des êtres humains aient pu subir. C'est au-delà de l'imaginable!
- En 2003, devant l'UNPFII, mes collègues et moi, avons alerté les Nations unies sur ces atrocités innommables que subissaient les peuples autochtones Mbuti (dans le territoire de Mambasa, district de l'Ituri, au nord-est de la RDC). J'avais personnellement témoigné, en son temps, devant le Conseil de Sécurité qui m'avait invité à cette fin.

# Ils ont inauguré le 21<sup>ème</sup> siècle dans les douleurs des atrocités sans précédent en RDC (suite)

- Notre témoignage avait alors eu écho qui a contribué à pousser le Conseil de Sécurité à adopter une résolution pour accroître l'effectif des casques bleus de la Mission des Nations unies en RDC (MONUC), et renforcer leur mandat en le plaçant sous le chapitre 7 de la Charte des Nations unies.
- Une accalmie s'en est suivie.

# Quelle est la situation aujourd'hui, 15 ans après?

- Après une certaine accalmie, les violations des droits des Pygmées ont repris de plus belle!
- Certes, on ne parle plus de cannibalisme comme au début des années 2000, mais dans certains endroits, la situation a empiré.

a) Dans la province du Tanganyika (au sud-est du pays), les Pygmées Twa sont la cible de milices Bantous agissant avec la complicité, ou le soutien tacite de certaines autorités.

Des témoignages indiquent que les Twa y sont massacrés, mutilés ; que plusieurs centaines de femmes Twa y ont été violées collectivement et publiquement, etc.

b) Des rapports indiquent que dans la situation trouble de la région de Beni (non loin de l'Ituri où ils avaient subi le cannibalisme) plusieurs Pygmées Mbuti vivent à nouveau des situations dramatiques dans l'anonymat et l'indifférence absolue.

- D'où, ce nouveau **CRI D'ALARME** dirigé encore une fois vers les Nations unies (comme en 2003) au travers de son Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones que nous invitons à venir dans la région des Grands Lacs africains!

# Quelle est la situation aujourd'hui, 15 ans après? (suite)

- Il est vrai que durant cette dernière décennie, comme résultat du travail de plaidoyer mené par les organisations des Pygmées et celles accompagnant les Pygmées, le gouvernement a essayé de faire quelques efforts dans le sens de la reconnaissance des Pygmées comme étant les peuples autochtones en RDC.
- Mais, ces efforts sont en train d'être annihilés par les injustices et les violences qui ciblent encore les Pygmées aujourd'hui.
- Les multiples et récurrentes violations de leurs droits demeurent l'expression du déni de leur dignité humaine et de leur égalité avec les autres groupes humains.
- Nous condamnons les croyances et coutumes rétrogrades solidement ancrées dans la mémoire collective de certains groupes dominants, qui présentent les Pygmées comme des sous-hommes; ce qui est à la base de leur exclusion sociale et du non-respect de leur dignité et de leurs droits.

# Une tragédie d'un autre genre: *la perte de l'identité et des moyens de subsistance traditionnels*

- Une autre tragédie est que les Pygmées BaMbuti/BaTwa en RDC ont perdu ou sont en train de perdre leurs forêts. Cette forme de tragédie est encore plus subtile, plus extinctive.
- La disparition des forêts et le nonaccès aux ressources forestières non ligneuses signifient pour eux, non seulement la perte de leur identité culturelle en tant que « peuples des forêts », mais aussi la perte de leurs moyens de subsistance basés essentiellement sur la forêt, leur milieu naturel traditionnel.
- La forêt, leur mère nourricière qui assure leur survie physique et culturelle est envahie et détruite par l'exploitation industrielle et artisanale du bois, les grandes plantations commerciales, l'exploitation minière, etc. L'installation des aires protégées sans leur consultation restreint aussi leur accès aux ressources vitales.
- Les Mbuti sont tellement tributaires de la forêt qui est comme leur supermarché où ils trouvent toutes sortes de nourritures et de produits; leur pharmacie où ils trouvent toutes sortes de médicaments pour se soigner; leur école ou leur lieu d'apprentissage et d'initiation à la vie), le cimetière où reposent leurs ancêtres, etc.



# **Une tragédie d'un autre genre: *la perte de l'identité et des moyens de subsistance traditionnels (suite)***

- Il en résulte un déracinement foncier et culturel quasi-irréversible. La perte de leurs terres et du droit d'y accéder librement aux ressources, exacerbe la précarité de plusieurs groupes Pygmées. Et vu que la culture et le mode de vie des Pygmées ne peuvent s'exprimer et s'épanouir sans la forêt, la disparition de celle-ci est vécue comme tragédie existentielle.
- Les effets de ce déracinement sont catastrophiques sur la nouvelle génération des Pygmées qui est en train de perdre ses repères culturels au profit d'un « modernisme » mal contrôlé, socialement dévastateur et moralement pernicieux.

# **Conclusion et Demande**

- Le cri d'alarme des Pygmées dans la région des Grands lacs africains alerte les Nations unies sur:
  - a) Les violations massives et récurrentes des droits des Peuples Pygmées, et
  - b) Leur déracinement consécutif à la perte de leurs terres traditionnelles.
- En conséquence, nous demandons que Madame le Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones programme une visite dans notre région des Grands lacs pour s'enquérir sur place de la situation préoccupantes des BaTwa et BaMbuti.